

COVID-19 : ACTU 4

POINT AU 21 MARS

PSA DEMANDE AUX PLAQUES PR D'OUVRIR ET DE LIVRER



Chers amis,

Nous sommes conscients que l'annonce du confinement a précipité le blocage de l'activité économique de l'entretien et la réparation.

Si nos collègues soucieux de préserver la santé de leurs salariés et de leurs clients ont pris la décision de fermer leur activité après-vente, la totalité du réseau des RA non DVN subit la fermeture sans explication des Distributeurs PR, réseau propre et PSA Retail, entraînant la paralysie totale contraignant à la fermeture à plus ou moins court terme de toutes nos entreprises qui ont eu recours au chômage partiel.

C'est ce qui s'est produit toute cette semaine. Associé à celà, le message de confinement par l'état relayé par les médias exhortant la population à rentrer chez elle.

Nous avons tous légitimement pris peur, salariés, clients et nous chefs d'entreprises soucieux de préserver la santé de tous. La chute d'activité a été brutale.

Mais le gouvernement incite maintenant à la reprise d'un minimum d'activité et si le constructeur a demandé aux Plaques PR de rouvrir leurs portes à leurs clients, à nous donc, nous devons bénéficier aussi de la livraison (même moins fréquente). PSA nous a communiqué via les ZMS une circulaire (ci-dessous) du process de fonctionnement.

Ce qui démontre bien que les décisions évoluent au jour le jour.

Si la décision d'ouvrir nos portes aux clients en grande difficulté relève d'une décision de chef d'entreprise que seul chacun d'entre nous peut prendre en fonction de sa sensibilité, des mesures sanitaires de barrières adaptées mise en place, de sa situation géographique, de sa trésorerie,... , notre statut de réparateur au sens du décret et des arrêtés ministériels, par mesure dérogatoire, reste exclu de la fermeture au public.

Alors quid de la validité du chômage technique de nos affaires qui semble remise en cause ?

Cette question est traitée par le CNPA en liaison directe avec les ministères concernés, nous vous relayons leur communication sur le sujet au fil de l'eau (Retrouvez les situations ouvrant droit au chômage partiel dans la dernière AGENT INFO N°14 CNPA 18/03/20)

Notre mission quant à nous, représentants du GAAP est d'obtenir un accompagnement de notre constructeur pour :

- obtenir la révision de la politique commerciale VN, VO, APV

exemples :

- un réaménagement des IPC T1 avec un versement direct de la marque aux Apporteurs d'Affaires
- le gel des clés d'accès aux IPC : VD et objectif VD/VR électrique,

- pour obtenir également tous les aménagements possibles des échéances :

- de la facturation des abonnements techniques
- des échéances des traites des PR (DPR et DPR2A)
- des échéances CREDIPAR (VD et loyers VR),
- un échelonnement des règlements SVO,

- et bien sûr la révision des délais de mise aux normes de l'identification de nos garage

Pour préserver notre trésorerie et faire face à court terme mais aussi pour assurer nos arrières lorsque la crise sera passée, voici quelques pistes pratiques.

Mais ATTENTION, demandez conseil à votre comptable, toutes les situations ne sont pas semblables et réclament une analyse et une prise de décision réfléchie :

- Au besoin, pensez à envoyer un mail à votre banquier pour obtenir le report d'échéances de vos prêts.
- Si vous décidez de rejeter partiellement une LCR, utilisez le code 90 : paiement partiel à l'initiative du tiré *Paiement partiel résultant d'une contestation entre le tireur et le tiré ne devant pas masquer une insuffisance de provision. – Un effet payé partiellement ne peut faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.*
- Si votre situation vous le permet, vous pouvez aussi régler les traites et demander un prêt à votre banque (BPI est très présente), moins coûteux qu'un découvert
- Bloquer ou non les prélèvements ?. Voici le message reçu de la Banque de France ce matin :

BANQUE DE FRANCE

COTATION ET INCIDENTS DE PAIEMENT

Certaines entreprises, pour faire face aux tensions de trésorerie qu'elles connaissent ou pourraient connaître à brève échéance, souhaitent ne pas honorer tout ou partie de leurs engagements fournisseurs antérieurs (rejets d'effets de commerce). Le plan de l'État et l'action demandée aux banques

doivent permettre d'éviter ces tensions de trésorerie. Le maintien de la relation fournisseur et du crédit inter entreprise est essentiel : chacun doit honorer ses engagements. Compte-tenu du contexte de crise, la Banque de France a décidé, à titre temporaire, que ces incidents de paiement ne donneront lieu à aucune décote automatique.

<https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus>

Circulaire PSA
pour la continuité
de l'activité

MESURE DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

DGFIP, URSSAF, Ministère du travail, BPI, Banque de France, Médiateur des entreprises et autres

Gouv Soutien
et contacts utiles

MESSAGE DE TLSA : REPORT DES ECHEANCES



TOTAL LUBRIFIANTS SERVICES AUTOMOBILE



Madame, Monsieur, cher Client,

Avec vous, nous sommes tous mobilisés pour combattre l'épidémie en cours.

Nous agissons tous en tant que parents, citoyens, entrepreneurs, salariés, bénévoles.

Les mesures sanitaires qu'impose ce combat impactent toutes les activités économiques et plus particulièrement votre entreprise.

Certains de nos partenaires ont dû fermer temporairement leur activité, totalement ou partiellement. D'autres, ou parfois les mêmes, en même temps, sont mobilisés pour que les activités essentielles continuent de faire vivre le pays : parmi elles les entreprises des domaines du transport de marchandises, de l'agriculture, de la pêche, les entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères, mais aussi les professionnels de la réparation, qui assurent la disponibilité des véhicules sanitaires ou de service public.

Parce que TLSA entend être aussi votre partenaire dans les moments difficiles, nous avons décidé de vous accompagner par une mesure concrète :

• **Pour les livraisons de lubrifiants du mois de février / mars, en cours, l'échéance des factures d'avril sera exceptionnellement portée au 31/05/2020.**

Les usines et les services de livraison de Total Lubrifiants fonctionnent à ce jour pour vous permettre d'assurer la continuité de votre activité. Nos équipes TLSA, pour la plupart en télétravail, restent à votre écoute et à votre service.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher Client, en notre total dévouement contre l'épidémie et en notre sincère engagement à vos côtés.

Florian Letort
Directeur Général TLSA

UNE INITIATIVE SOLIDAIRE !

MON GARAGE
PEUGEOT.FR



“DES VOITURES POUR NOS SOIGNANTS”

Vous êtes **médecin, infirmière, soignant...**
et vous avez un **souci de mobilité** pour assurer votre mission ?

Mon-garage-peugeot.fr vous aide à trouver un point de vente de proximité pour obtenir **GRATUITEMENT** un véhicule.

#SOLIDARITE #CORONAVIRUS #MARS2020 #AGENTPEUGEOT



ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN
ALORS N'OUBLIEZ PAS D'ADHERER
ON VOUS ATTEND !

COUPON
ADHESION 2020

Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél : 02 38 22 12 01 - e.mail : gaap@gaapfrance.com

Site Internet: gaapfrance.com

Site des adhérents du GAAP : www.mongaragepeugeot.fr